

Bourses de l'École française de Rome

Call for applications

Date limite :

Jeudi 30 septembre 2021

L'École française de Rome propose chaque année des mensualités de bourse, destinées à assurer l'accueil temporaire de jeunes chercheurs dont les travaux nécessitent un séjour en Italie (article 25 du décret n°2011-164 du 10 février 2011 modifié). Comme le précisait l'article 1 de l'arrêté du 19 septembre 1974, « les travaux et recherches des bénéficiaires doivent correspondre à la mission scientifique dévolue à l'École française de Rome ». Dans ce contexte, les bourses ont pour mission d'aider les doctorants au cours des premières années de leur travail de thèse.

Les dossiers doivent être transmis via le formulaire en ligne (voir ci-dessous les liens de l'appel en cours) impérativement :

- **Avant le 30 septembre** pour le premier semestre de l'année civile suivante (de janvier à juin)
- **Avant le 31 mars** pour le second semestre de l'année civile en cours (de juillet à décembre)

Pour accéder au site et candidater, [cliquer ici](#)

Publié le 15.06.2021 - Mis à jour le 04.04.2023